



7, Place Hoche- CS 26428
35064 Rennes Cedex

Délibération n°19-17 du 1^{er} juillet 2019

Nouvelle organisation des services

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h30

Nombre de membres en exercice du conseil : 26

Nombre de votants : 25

La note technique est annexée à la présente délibération

Le conseil d'administration du Crous Rennes-Bretagne approuve la nouvelle organisation des services.

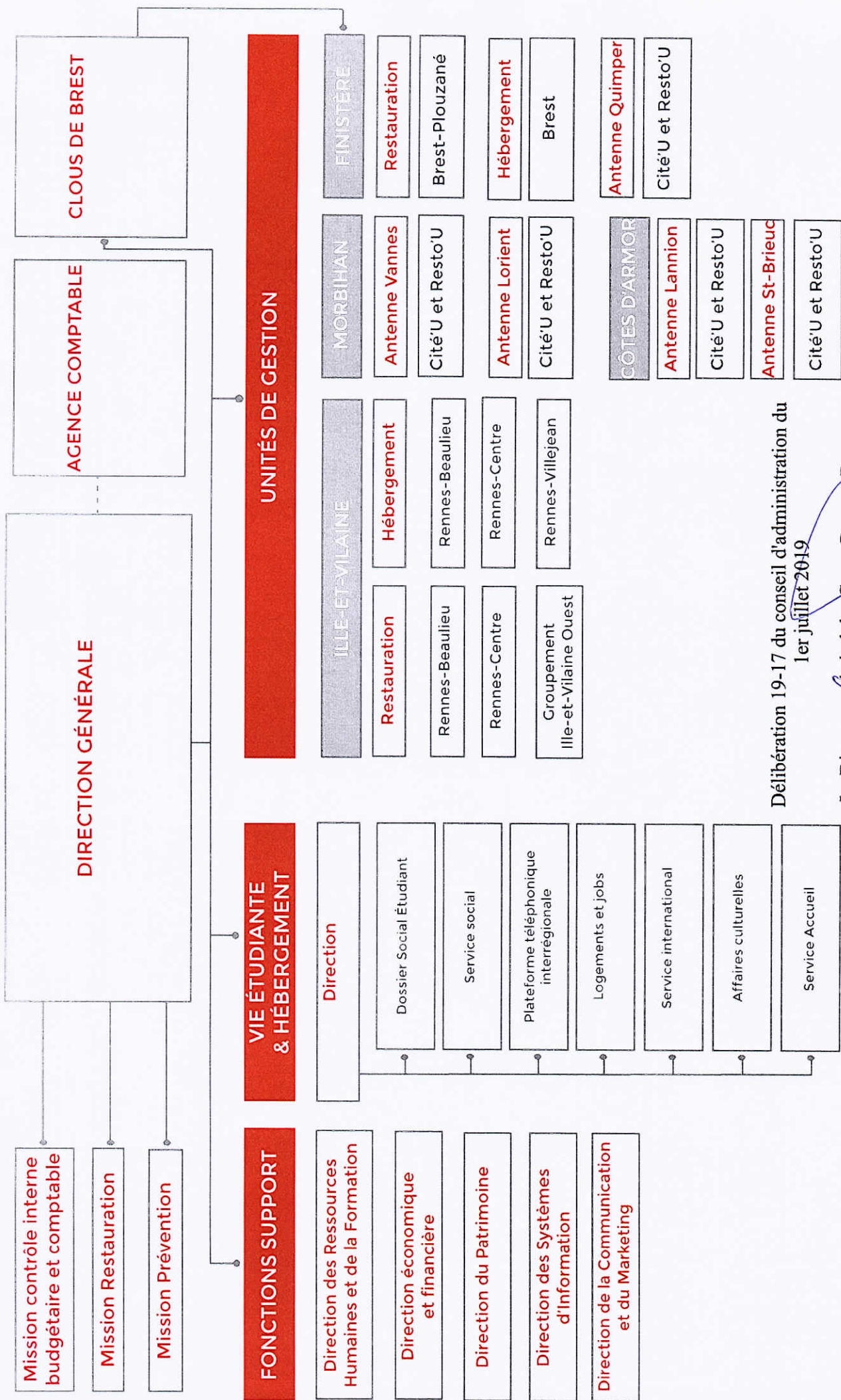
NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 19
- CONTRE : 1
- ABSTENTION : 5
- REFUS DE VOTE : 0

Fait à Rennes, le 1^{er} juillet 2019

Le Directeur général du Crous Rennes-Bretagne

Hervé AMIARD



Délibération 19-17 du conseil d'administration du
1er juillet 2019

Le Directeur général du Crous Rennes-Bretagne

Hervé AMIARD